

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL

L'an deux mil quatorze, le 02 Juin à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Claudie André Deshays, Salle 120 places, à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Francis ALABERT, Président,

Étaient présents : Messieurs YON, SCHMIDT (suppléant), HOYE, LEGAY, MOISSON, BEUZELIN, MION, LEMERCIER, EUDIER, DELAMARE (pouvoir de M. CAUCHY), PESQUET (suppléant), LEMESLE, GAILLARD, BOUTEILLER, BLONDEL, BELLIN (suppléant), GODEFROY, LEPILLER, BAILLEUL, JUSTIN, GUERIN, LEBLE, SAUL, DODELIN, LEFEBVRE, FANTE, ALABERT, LESOIF, BROCHET, Mesdames AUZOU, PESQUEUX, DUJARDIN, DEROUARD (suppléante), HOLLEVILLE.

Etaient absents excusés : Messieurs MALANDRIN, RENEE, TRUPTIL, FOURNIL, BARTHELEMY, TRENCHAND,

Secrétaire de séance : Monsieur SCHMIDT Maxime

## **COMMUNICATION :**

### Délégations des vice-présidents :

- Monsieur Gérard LEGAY : eau, production, suivi DSP
- Monsieur Jean-Pierre YON : assainissement collectif
- Monsieur Jean-Michel DELAMARE : assainissement non collectif
- Madame Yolande PESQUEUX : eau, production, suivi DSP
- Monsieur Jean-François LEMESLE : administration, finances
- Monsieur Patrick MOISSON : distribution

## **Question n°1 : DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS :**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a adhéré au CNAS par délibération n°2013-03-30 en date du 27 Mars 2013.

A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) représentent le CNAS au sein des instances paritaires.

La durée de leur mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique.

Il convient donc de désigner les nouveaux délégués pour les 6 années à venir.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jean-François LEMESLE, en qualité de délégué élu titulaire notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- de désigner Monsieur Mickael DODELIN, en qualité de délégué élu suppléant notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

## **Question n°2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL SYNDICAL AU 03 JUIN 2014 :**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que, suite à un recrutement de personnel intervenant prochainement au sein du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central, il est nécessaire d'envisager une modification du tableau des effectifs :

La modification proposée est la suivante :

SUPPRESSION	ADJONCTION
1 poste d'ingénieur au 02 Juin 2014	1 poste d'ingénieur principal au 03 Juin 2014

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- adopte la modification telle que proposée ;
- constate que les crédits nécessaires au recrutement du nouvel agent ont été prévus au Budget primitif 2014 ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

**Question n°3 : PLAN D'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DE LA STATION DE SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :**

La station d'épuration de Sainte Marguerite sur Fauville a atteint le seuil de production de boues soumis à déclaration. Il apparaît urgent de se mettre en conformité réglementaire.

Afin d'obtenir l'autorisation préfectorale encadrant cette pratique, la réglementation en vigueur prévoit l'élaboration d'un dossier de déclaration préalable à l'établissement d'un plan d'épandage.

Pour ce faire, il est nécessaire de missionner un bureau d'études compétent dans le domaine, dont la mission principale consistera à soumettre aux services de la Préfecture le dossier de déclaration.

La meilleure proposition financière a été retenue auprès de SEDE Environnement pour un montant de 3 210 euros HT. Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

- 80% d'aides de l'Agence de l'Eau,
- 20% d'autofinancement du syndicat,

Le comité syndical, à l'unanimité décide de :

- solliciter l'Agence de l'Eau, pour l'attribution d'une subvention pour cette opération,
- solliciter l'Agence de l'Eau, pour l'obtention d'un accord de dérogation,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

**Question n°4 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L. 1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% (article L. 1411-6).

Cette commission de délégation de service public, présidée par Monsieur le Président (Président), comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Avant de procéder à cette élection, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le comité syndical, à l'unanimité décide de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission délégation des services publics comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président à l'ouverture de la séance du prochain Comité Syndical du 26 Juin 2014.

#### **Question n°5 : MISE EN PLACE OPPOSITION A TIERS DETENTEUR :**

Vu l'article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Trésorier d'Yvetot à obtenir le paiement des sommes dues aux collectivités territoriales par voie d'opposition à tiers détenteur sur comptes bancaires, sur rémunérations, sur les créances de sommes d'argent et sur demande du Trésorier d'Yvetot.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- accorde au Trésorier d'Yvetot une autorisation générale et permanente d'engager des poursuites à l'encontre des débiteurs du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central par voie de saisie et d'opposition à tiers détenteur.

#### **Question n°6 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ENVRONVILLE-BERMONVILLE :**

L'ex-syndicat d'eau et d'assainissement de Fauville Est a réalisé une étude diagnostic d'assainissement sur les communes d'Envronville et de Bermonville. Il a également été réalisé dans cette étude le zonage d'assainissement.

Le zonage d'assainissement des communes d'Envronville et de Bermonville a été soumis à enquête publique du 14 janvier 2013 au 14 février 2013 suite à l'arrêté de M. le Président du syndicat d'eau et d'assainissement de Fauville Est en date du 10 décembre 2012.

Le zonage d'assainissement se doit de délimiter :

- pour les eaux usées les zonages d'assainissement collectif et non collectif,
- de préciser le mode d'assainissement, les obligations des usagers et celles de la collectivité,
- de préciser l'incidence sur le prix de l'eau au regard des règles d'organisation des services et des aides qui pourront être obtenues par la collectivité.

Le commissaire enquêteur fait état de deux remarques seulement :

- l'une concernant une parcelle qui ne sera plus constructible suite à une modification de la carte communale
- l'autre sur l'emplacement de la reconstruction de la station de Bermonville sur des terrains privés. L'orientation qui sera probablement prise par le syndicat du Caux Central est un regroupement des deux ouvrages entre les deux communes. L'emplacement définitif n'est pas arrêté à ce sujet. Il ne sera qu'en phase d'avant-projet détaillé.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte le plan de zonage de la commune de Bermonville suite à l'enquête publique
- Adopte le plan de zonage de la commune d'Envronville suite à l'enquête publique
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

#### **Informations diverses :**

Monsieur le Président fait un point sur la programmation du Conseil Général.

Voici les dossiers retenus :

- Etude de faisabilité du raccordement des forages de Sommesnil et d'Envronville à l'unité de traitement d'eau potable d'Héricourt en Caux et étude préalable à la mise en place d'un traitement complémentaire (pesticides) sur cette UTEP
- Transfert de la lagune de Touffreville la Corbeline vers la station d'Yvetot

- Maitrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place du traitement phosphore à la station d'épuration d'Yvetot
- Etude diagnostique des systèmes d'assainissement d'Ancourteville sur Héricourt, Riville et Routes
- Maitrise d'œuvre dans le cadre de la création d'un site de traitement des eaux usées de Bermonville, Environville et Ecretteville les Baons
- Maitrise d'œuvre dans le cadre du transfert de la station d'épuration de Sainte Marie des Champs vers la station d'épuration d'Yvetot
- Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Tous les marchés sont en cours de notifications et demandes de subventions. Une dérogation va être demandée pour le transfert de Touffreville la Corbeline. De plus, le marché de remplacement de la canalisation entre Héricourt en Caux et Autretot va être notifié d'ici quelques jours, tout comme le marché de remplacement des canalisations à Héricourt en Caux.

Enquête public pour la DUP d'Héricourt en Caux : du 02 au 27 Juin, permanence en mairie d'Héricourt en Caux.

Château d'eau de Normanville : réunion de démarrage le 05 Juin à 10h00

Rencontre avec la commune de Doudeville pour un point technique, un point administratif et comptable sera fait dans les prochains jours.

Point sur l'assainissement non collectif : Monsieur DELAMARE, vice-président au SPANC a distribué à tous les délégués la carte du syndicat avec la répartition est/ouest. De plus, il explique que la campagne est en cours pour l'année 2014, les études vont commencer d'ici peu. De plus, il précise que deux réunions publiques sont prévues prochainement :

- Jeudi 26 Septembre à 18h30 à Héricourt en Caux (Région POTEL)
- Jeudi 22 Octobre à 18h30 à Thiouville (Région THOMAS TP)

### **Questions diverses :**

Monsieur LEFEBVRE (commune de Touffreville la Corbeline) demande s'il va y avoir des raccordements suite au transfert de Touffreville sur Yvetot. Monsieur le Président précise qu'une vérification sera faite sur le marché et propose une réunion avec Monsieur le Maire de Touffreville la Corbeline.

Yvetot le 02 Juin 2014

LE PRESIDENT,  
F. ALABERT

